

Le Servette FC s'entraîne à Perly

La première équipe du Servette FC a trouvé provisoirement refuge pour ses entraînements à Perly, le terrain A, en herbe, répondait à tous les critères émis par l'Association suisse du football (ASF) pour un terrain d'entraînement de l'équipe.



Souhaitons que la pelouse perlysiennne porte chance au Servette FC!

Le SFC a la volonté de devenir un centre de performance et doit, pour ce faire, répondre à des conditions fixées par l'Association Suisse de Football (ASF). L'une d'elles est que chacune des équipes élite du SFC bénéficie de son propre terrain. Actuellement basé à Balexert, celui-ci ne dispose pas d'un nombre de terrains suffisants. La planification prévoit une relocalisation du SFC dans le futur Centre du Pré-du-Stand au Grand-Saconnex d'ici 2020. Dans l'intervalle, pour pallier ce manque, le SFC a sollicité la Commune pour bénéficier d'un terrain pour les entraînements de sa première équipe, celle-ci évoluant au Stade de la Praille pour ses matches.

Il manquait donc un terrain d'entraînement au Servette FC conforme aux règles édictées par l'ASF, en matière de grandeur mais aussi d'éclairage. Le terrain A du stade de Perly-Certoux était l'un des rares à répondre à ces exigences.

Une convention a donc été signée entre le Servette FC, la commune propriétaire et le FCPC, principal utilisateur des terrains. Depuis ce mois de septembre, le Servette FC s'entraîne régulièrement à Perly-Certoux, notamment aux conditions suivantes fixées par la convention : plages horaires en dehors de l'utilisation du terrain par le FCPC (qui reste prioritaires pour l'usage des infrastructures communales de football) et participation aux frais d'entretien des terrains A et B.

Lionel Pizzinat, Team Manager (et ancien du FCPC) souligne que « nous faisons attention à ne pas faire retomber les ballons dans le préau au moment de la récréation ! Nous avons besoin aussi d'une herbe plus courte et devons discuter de petits aménagements avec la commune ». Mais globalement, l'équipe est satisfaite du déroulement des entraînements du SFC à Perly.

EDITO



Les nouveaux aménagements routiers à Perly-Certoux sont aujourd'hui en service dans leur quasi intégralité. Pour renforcer votre sécurité, des Zones 30 et de rencontre (limitée à 20 Km/h) ont été créées dans les villages de Perly et de Certoux. Plusieurs courriers et pétitions relatifs au respect des limitations de vitesse et des règles de stationnement dans ces zones sont parvenus à vos autorités montrant l'importance que revêt pour vous ce sujet.

Le Conseil administratif, comme l'exige la création de telles zones, a engagé les démarches afin d'effectuer un bilan des aménagements. Ce dernier doit inclure l'analyse du respect des vitesses observées en situation réelle et, si besoin, des propositions d'amélioration des aménagements. Le bilan provisoire, qui nous a récemment été présenté, est globalement positif. Toutefois des améliorations pour renforcer la sécurité sont ponctuellement souhaitables. Elles seront précisées dans le bilan final qui nous sera remis prochainement.

Le Conseil administratif a reçu des demandes contradictoires concernant le contrôle du stationnement hors cases. Ces réactions ne sont pas complètement une surprise. En effet, ce sujet cristallise souvent des avis très différents, partagés entre tolérance et répression. Afin de disposer de données précises et ainsi pouvoir répondre de manière circonstanciée à cette question, nous avons engagé un examen approfondi de la situation réelle avec notamment un inventaire du stationnement disponible. Cette démarche permettra de définir aux mieux les actions à engager mais aussi permettre à vos autorités de confirmer la politique de contrôle initiée ou de la réorienter.

Soyez certains que nous serons particulièrement attentifs aux conclusions de ces études.

En effet, la préservation de votre qualité de vie et de votre sécurité est pour nous essentielle.

*Christian Gorce
Maire*

Sommaire

Urbanisme : le PDCom de Perly-Certoux est adopté	p. 2	Mérite communal 2018	p. 4
La commune achète une parcelle	p. 3	Trois question à ... l'association	
		Tourne-Disque	p. 4

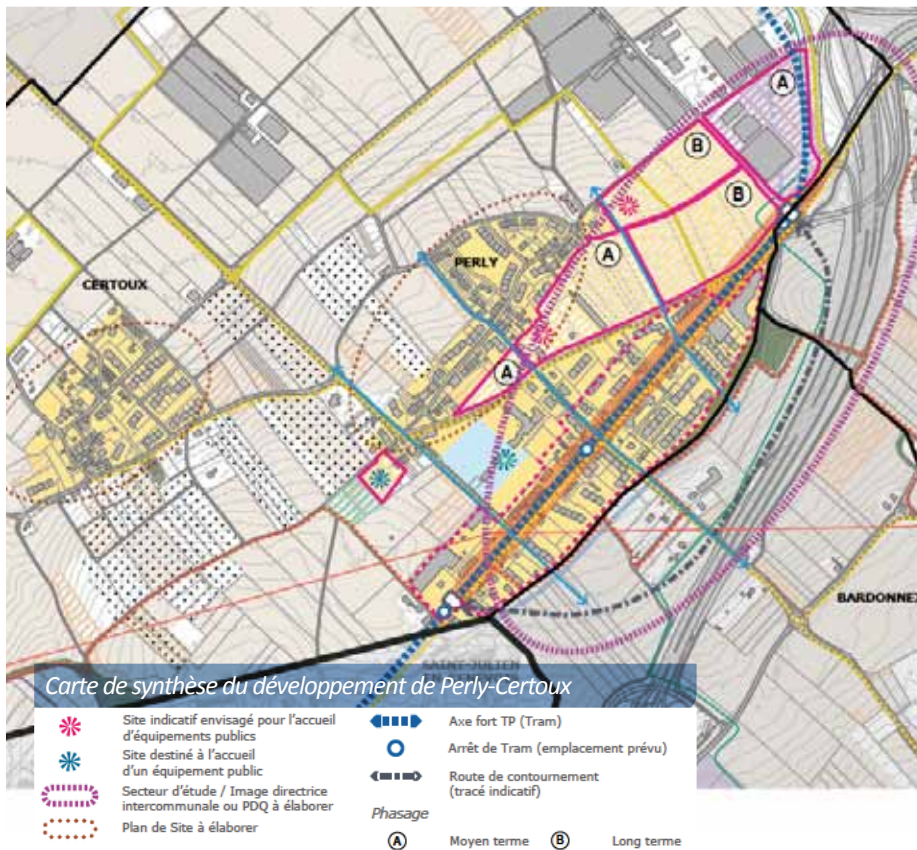
dossier Urbanisme

Le Plan directeur communal (PDCoM) de Perly-Certoux est adopté

Le Conseil d'Etat a pris un arrêté approuvant le Plan directeur communal de Perly-Certoux. Un PDCoM fixe le développement de la commune pour les 10 à 15 prochaines années. Il s'agit d'un document important, qui sera complété par un Plan directeur de quartier et deux plans de site.

Un Plan directeur communal n'est pas autonome. Il doit être conforme au Plan directeur cantonal et compatible avec les Plans directeurs des communes voisines. C'est dire que le plan de synthèse (image ci-contre) résulte d'une coordination entre divers objectifs et priorités, dont, bien sûr, ceux de la commune en matière de mobilité, d'urbanisation et de préservation de zones agricoles et naturelles.

Le développement de la commune est orienté à l'Est du village de Perly en direction de Plan-les-Ouates avec des logements ainsi qu'une future zone artisanale et industrielle à proximité de l'autoroute. Une densification



le long de la route de Saint-Julien est également prévue. Le projet de tramway et, en dernière minute aussi celui de télécabine, ont été intégrés dans le PDCoM de la commune.

Un Plan directeur de quartier (PDQ), couvrant le périmètre allant de l'au-

toroute jusqu'à la frontière, sera élaboré avant les modifications de zones (MZ), pour préciser la nature de ce développement, afin notamment de déterminer le type de zone retenu lors du déclassement. La commune veut ainsi s'assurer que la densité souhaitée par le Canton puisse être obtenue en respectant le bâti existant de l'ancien village de Perly et un cadre de vie correspondant à celui dont bénéficient actuellement les habitants.

Le chemin à parcourir avant la construction des premiers logements dans les nouvelles surfaces à bâtir est donc encore long.

Pour consulter l'intégralité du PDCoM :
www.perly-certoux.ch > **Vivre à Perly-Certoux > Territoire.**

Deux plans de site lancés

Parallèlement à l'entrée en vigueur du PDCoM, la commune va élaborer un plan de site pour chacun de ses villages, Perly et Certoux.

La loi prévoit qu'un plan de site permet de déterminer notamment : a) les mesures propres à assurer la sauvegarde ou l'amélioration des lieux, telles que : maintien de bâtiments existants, alignement aux abords de lisières de

bois et forêts ou de cours d'eau; angles de vue, arborisation; b) les conditions relatives aux constructions, installations et exploitations de toute nature (implantation, gabarit, volume, aspect, destination); c) les cheminements ouverts au public ainsi que les voies d'accès à un site ou à un point de vue; d) les réserves naturelles.

Elaboré par la commune en collaboration avec les services de l'Etat et la

commission des monuments, de la nature et des sites, il est soumis au vote du Conseil municipal puis à l'approbation du Conseil d'Etat. Une fois adoptée par ce dernier, il est contraignant pour le traitement de toute demande d'autorisation de construire dans le périmètre du plan de site.

Dans la région, des plans de site ont été élaborés pour Landecy-Sud (2017) et Arare-Dessus (2015).

Achat d'une parcelle près de l'école

Le Conseil administratif a eu l'opportunité d'entrer en contact en 2017 avec les propriétaires d'une parcelle située à proximité immédiate de l'école, qu'ils voulaient vendre en partie. Ces discussions ont permis d'aboutir sur un accord des propriétaires de céder à la commune leur parcelle.



La partie communale se situe à proximité immédiate de l'école (hors traits rouge)

La situation de cette parcelle d'environ 2500 m² en zone constructible, non seulement proche du groupe scolaire mais aussi de la zone sportive et de la Mairie, représente un intérêt stratégique pour la commune qui ne détient pas de parcelle constructible libre

de constructions. Pour ces raisons, le Conseil administratif a proposé au Conseil municipal cette acquisition qui l'a acceptée.

L'acquisition de cette parcelle a été finalisée en juin 2018.

Mobilité

Comment fonctionne un macaron ?

Dans le débat sur le contrôle du stationnement, la distribution de macarons de stationnement réservés aux habitants est demandée par certains d'entre eux. Bien qu'étant en phase d'analyse des différentes problématiques soulevées par le stationnement dans nos villages, le Conseil administratif souhaite néanmoins d'ores et déjà donner quelques précisions à ce sujet.

Dans l'ensemble du canton, la gestion des macarons de stationnement pour le domaine public est confiée à la compétence exclusive de la Fondation des parkings. Des conditions d'obtention sévères sont fixées par l'Etat. En effet, ceux-ci ne peuvent notamment être délivrés qu'à celles et ceux qui ne disposent pas d'un garage ou d'une place de stationnement privée ou louée. Le macaron coûte CHF 200.- (400.- pour des véhicules professionnels) par an sans toutefois garantir la disponibilité d'une place. Par contre, il permet de régler la situation des véhicules

tampons car il n'est pas délivré à des caravanes, remorques, tracteurs, véhicules sans moteur, etc. Il nécessite une mise en zone de stationnement à durée limitée et la définition du périmètre des zones géographiques précises où la validité du macaron est reconnue. Cette démarche doit être coordonnée avec le Canton. Ainsi, une commune ne peut pas octroyer, pour le stationnement sur le domaine public, des macarons gratuits qui seraient réservés uniquement à ses habitants.

Informations complètes :

<https://www.geneve-parking.ch/fr>

Routes et bâtiments



Le point sur les chantiers

Perly

Projet Bourgeois - Immeuble d'habitation et commercial - Gros œuvre : Le sous-sol est bétonné ainsi que les murs du rez-de-chaussée. Les travaux se déroulent selon le planning prévisionnel et la fin du gros œuvre est prévue au printemps 2019.

Chemin de la Mairie : Des places de stationnement supplémentaires ont été créées grâce à l'orientation de ces dernières en épi, ce qui participe en outre à la modération de la vitesse des véhicules qui est désormais limitée à 30Km/h.

Certoux

Chemin de Foulon : Des places de stationnement supplémentaires ont été ajoutées (4-5 places) permettant de renforcer l'offre de parking à Certoux.

brèves

Boîte à lire à Certoux

Mme Isabelle Vuillemin-Raval souhaiterait une « Boîte à lire » à Certoux sur le modèle de celle qui existe déjà à Perly. La Commune financera la Boîte et sa pose. Mme Vuillemin-Raval recherche une ou deux personnes qui seraient d'accord de veiller, avec elle, au contenu et à la propreté de cette nouvelle « Boîte à lire ».

La contacter par e-mail :

ivuilleminravel@yahoo.fr.



De belles découvertes à venir...



Social

Soyons solidaires entre nous !



Avec la création du Centre de vie inter-générationnel (photo ci-dessus), l'accent a été mis sur les relations entre générations dans la commune. Mais qu'en est-il dans les autres immeubles des villages ? Les Autorités souhaitent réaffirmer l'importance des relations de bons voisinages et vous encouragent à pratiquer l'entraide.

La Journée du 1er octobre est consacrée à la personne âgée. La Ville de Genève affichait, à cette occasion, le slogan : « Voisins et seniors: soyons solidaires ! » A Perly-Certoux, en plus des personnes âgées, c'est l'attention portée en général à son voisinage qui compte. Une jambe dans le plâtre, et toute une série de petits handicaps apparaissent, qu'un voisinage attentif peut aider à surmonter.

Parmi les gestes utiles et qui ne coûtent rien : changer une ampoule, aider à apporter les déchets aux écopoints ou simplement prendre des nouvelles de temps en temps.

A Perly-Certoux, des membres de l'association Assemblage se mettent à disposition gratuitement, un jeudi matin tous les 15 jours, entre 9h30 et 11h30, pour conduire toute personne ne pouvant aisément se déplacer et qui en a besoin, pour lui permettre par exemple de faire ses courses. Prise en charge et retour au porte à porte.

Personnes de contact : Chantal Cheyroux, tél. 022 771 39 45 et Christiane Deuel, tél. 079 653 48 60.

Trois questions à... **Ludovic Praplan,** président de l'association **Tourne-Disque (musique électronique)**

1. Le succès passé dont vous êtes le plus fier

Sans hésitation, la création de l'association, qui s'est faite au cours de l'année 2018. Son officialisation, qui témoigne du soutien des autorités communales, nous permet de nous lancer sereinement dans nos projets associatifs.

2. Le défi futur

La mise en place de nos premiers événements musicaux et artistiques, qui



devraient avoir lieu respectivement dans le canton de Genève en avril prochain et à Perly-Certoux dans le courant de l'été 2019.

3. Votre vision de Perly-Certoux

Perly-Certoux est une commune calme où il fait bon vivre, avec des autorités responsables et prêtes à relever les défis futurs.

brèves

MERITE COMMUNAL 2018

Appel à candidatures

Qui sera lauréat-e du Mérite communal 2018 ? A vos candidatures pour permettre aux Autorités de récompenser une personne ou un groupe de personnes qui s'est distingué dans un domaine culturel, sportif, humanitaire, civique, économique ou scientifique.

Les candidats au Mérite doivent avoir un lien démontré avec la commune.

Pour proposer une candidature, il faut remplir le formulaire que l'on trouve à la Mairie ou sur le site www.perly-certoux.ch, ou écrire sur papier libre en donnant les indications demandées dans le formulaire. Délai : 30 novembre 2018.

Ecrire à la mairie

Les Autorités encouragent les auteurs de courriers ou de pétitions qui sont adressés à la mairie à indiquer leurs coordonnées (nom et adresse). Il n'est en effet pas possible pour les Autorités de répondre aux auteurs de demandes anonymes.

Photos : Mairie de Perly-Certoux

Agenda

Où rencontrer vos Autorités?

Au Conseil municipal, **les jeudis 18 octobre, 1er novembre (séance supplémentaire), 15 novembre (adoption du budget 2019) et 13 décembre, à 20h**, salle du Conseil municipal (mairie, 2e étage). Possibilité de discuter avec les Conseillers administratifs et municipaux après la fin de la séance.

Au Bureau de vote de Perly-Certoux, **dimanche 14 octobre, de 10h à 12h**, pour l'élection complémentaire au Conseil administratif. L'élu-e prêterait serment devant le Conseil d'Etat, lors d'une des séances du Conseil (date indéterminée).

A l'Escalade, **vendredi 7 décembre, dès 18h**, à l'école (salle polyvalente).

Autres événements :

www.perly-certoux.ch/fr/agenda

Impressum

Editeur, rédaction et tirage :
Mairie de Perly-Certoux
www.perly-certoux.ch
Graphisme : www.baccup.ch
Prochaine parution : décembre 2018



Visite d'entreprise à l'Atelier Comte

Davantage de photos sur
www.perly-certoux.ch, galerie photos



Beaucoup de visiteurs ont été surpris de constater qu'à quelques centaines de mètres de chez eux se cachait des artisans d'art, tailleurs de pierre. La visite de l'Atelier Comte (18 employés) a été un succès. Conduits par Arnaud Olivier, responsable de l'Atelier, les visiteurs ont pu observer les différentes étapes de la taille mécanique et manuelle d'une pierre, et aussi en apprendre davantage sur le compagnonnage, les responsables de l'atelier étant d'anciens Compagnons.



Passionné, Arnaud Olivier (pull rouge) a captivé son auditoire, également séduit par la précision du geste du tailleur de pierre.



Robert et son papa ont testé la taille de pierre, comme Quentin et Nathan (à dr.) Peut-être que durant cette journée ensoleillée, ce beau métier aura éveillé des vocations ?

Expo « 401 Bols » de la Girelle

Un succès, depuis le vernissage jusqu'à la clôture de l'exposition ! Pendant les 9 jours de l'exposition qui célébrait les 40 ans de la Girelle, l'ancienne Maison de la Douane n'a pas désempilé de visiteurs curieux et émerveillés devant la diversité des bols présentés, comme on peut le voir sur ces photos.



A tous les étages, une belle créativité !



Vernissage avec les discours de Christian Gorce, maire et Anne-Marie Goetschmann, présidente de la Girelle.



1^{er} Août chaleureux et convivial

Toujours une belle affluence pour la Fête nationale à Perly-Certoux. Environ 700 personnes se retrouvent dans le préau de l'école pour commémorer la création de notre pays, la Suisse. Après le Chœur des Yodleuses, toujours chaleureusement applaudi, le Président du Conseil municipal Christian Cheyroux, a orienté son discours autour de ce qui, selon lui, constitue les trois facettes de la commune : la fierté, la reconnaissance et la confiance. Le public a fait honneur à la cuisine de l'Amicale des Sapeurs-Pompiers et a applaudi le feu d'artifice et le traditionnel feu de joie.



Le Choeur des Yodleuses remporte toujours un franc succès.